

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DFPE 356 : Subvention et convention avec l'association Le Petit Ney (18e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 5 JUIN 2012 par lequel M. le Maire de Paris propose une subvention de 3.000 euros à l'association « Le Petit Ney (18^e) ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 18^{ème} en date du 11 juin 2012

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 - Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention avec l'association Le Petit Ney », 10 rue de la Porte Montmartre (18^e), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 - Une subvention de 3.000 € est attribuée à l'association « Le Petit Ney » (10506/D09024/2012_03436)

Article 3 - La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris.